

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

N° VILLE_2023DL083

Date de convocation : 29 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : SOUTIEN AUX POPULATIONS VICTIMES - Séisme au Maroc

L'an deux mille vingt trois, le cinq octobre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Alain LEGRAS, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Nathalie RENE (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Christine NONY), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Marie THIOLAS (donne pouvoir à Mylène ROUCHOUSE - POUGET), Henry DUARTE (donne pouvoir à Nathalie PUVILLAND), Lilian MORINON (donne pouvoir à Benoit ERACLAS)

Absents : Sylvie DOMER, Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Vivien GATCHUESI FEGUENG, Sandra GAUSSUIN-PISKULA
Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu L'article L. 1115-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Un séisme de magnitude 7 survenu le 8 septembre 2023 au Maroc a fait plusieurs milliers de victimes et de blessés.

Considérant que le conseil municipal ne peut pas rester indifférent face aux conséquences du séisme au Maroc ;

Considérant les besoins humanitaires sur le terrain, il apparaît pertinent d'exprimer la solidarité de la population corbasienne envers les victimes de ce tremblement de terre par le versement d'une subvention ;

Considérant que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) dispose d'un centre de crise et de soutien qui coordonne la réponse humanitaire française et met à disposition des collectivités : le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO).

Considérant que le FACECO constitue aujourd'hui l'unique outil de l'État donnant la

possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des victimes.

Les dons versés à ces fonds de concours permettront de soutenir la réponse d'urgence mise en œuvre par des ONG françaises et internationales déjà présentes et actives dans les zones sinistrées, en appui aux autorités marocaines. En fonction de l'évaluation des besoins réalisée par les autorités marocaines, elle pourra également financer la mise en œuvre d'opérations humanitaires de secours d'urgence et de dons d'équipements et de vivres, au bénéfice des populations sinistrées.

Il est proposé au conseil municipal, d'attribuer une subvention de 2 000 € en faveur des victimes de la catastrophe naturelle au Maroc.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 25 septembre 2023,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 2 000 € en faveur des victimes du séisme au Maroc aux coordonnées bancaires suivantes :

DIRECTION SPECIALISEE DES FINANCES PUBLIQUES POUR L'ETRANGER

Banque de France (BDF), agence de Nantes (44)

Code Banque : 30001 – Code Guichet : 00589

Compte n° : A44A0000000 – Clé RIB : 13

IBAN : FR88 3000 1005 89A4 4A00 0000 013

- **DIT** que la dépense de 2 000 € sera imputée au chapitre 65, fonction 024 et compte 65731 du budget principal.
- **PRÉCISE** que ce versement doit avoir pour objet de financer des actions humanitaires en faveur des victimes du tremblement de terre au Maroc et qu'il y a lieu de renseigner lors du virement les informations suivantes : « Maroc RC-1-2-00263 Corbas ».

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le



ID : 069-216902734-20231005-VILLE_2023DL083-DE